

Bordeaux, le 21 juin 2018

Une décision gouvernementale unilatérale qui abandonne les TPE/PME pénalise les territoires et sacrifie les CCI

En annonçant la position de raboter la TFC* perçue par le réseau des CCI, de 100 millions par an, sur les 4 prochaines années, le gouvernement ne tient pas parole et met en péril l'avenir économique des territoires et l'appui aux entreprises. Un arbitrage brutal et incompréhensible dénoncé par les 15 présidents des CCI de Nouvelle-Aquitaine (tous chefs d'entreprise bénévoles) réunis en AG régionale aujourd'hui à Bordeaux. Mobilisés pour participer à l'effort de diminution de la dépense publique et à œuvrer à la baisse des prélèvements obligatoires, le réseau demandait simplement du temps pour échelonner ces efforts et les amortir sans casser totalement l'outil de proximité que sont les CCI. Une réunion de crise est prévue le 5 juillet prochain à Bordeaux.

Fin 2017, plusieurs ministres s'étaient engagés oralement et par écrit, devant la représentation nationale et les partenaires européens, à garantir la stabilité des ressources de 2019 à 2022 après une baisse de 150 millions en 2018. Que valent donc ces engagements, notamment quand le gouvernement refuse de reconnaître la performance des CCI sur les territoires. Plusieurs études confirment qu'un euro de taxe versé à une CCI, qui l'investit dans l'accompagnement des entreprises, produit 10 euros de richesse sur son territoire.

Le gouvernement ferme les yeux sur la performance des CCI

Avec cet arbitrage annoncé par le Ministre de l'Economie et des Finances, le gouvernement affaiblit, en effet, ce relais volontaire pour accompagner la mise en œuvre de mesures indispensables pour les entrepreneurs : plan en faveur des travailleurs indépendants, plan pour la croissance et l'investissement, future loi TPE/PME, future réforme de l'apprentissage et de la formation. Pour preuve, 67% des chefs d'entreprise interrogés dans le cadre de la mission IGF (demandée par le même Ministère de l'Economie et des Finances) se déclarent satisfaits des services des CCI.

La fin de l'égalité de services à l'entreprise

Comment ne pas être en colère face à cette décision qui pénalise les TPE-PME ? La taxe payée par les grandes entreprises permet en effet d'offrir des services aux petites qui en ont vraiment besoin et qui n'ont pas de ressources internes. C'est en totale contradiction avec les objectifs de la loi PACTE** qui vise à faire grandir les entreprises.

VOTRE CONTACT PRESSE

Philippe GARCIA

Tél. : 06 20 63 53 83 / Fax : 05 56 79 52 66

E-mail : pgarcia@bordeauxgironde.cci.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La fin de l'équilibre des territoires

Sur la proximité, une des forces du réseau des CCI, comment ne pas être en colère par cette décision qui aggrave la fracture territoriale ? De nombreuses CCI notamment en territoire rural déposeront le bilan avec comme conséquence directe : la disparition de l'accompagnement des entreprises.

Une casse sociale annoncée

Comment ne pas être en colère face à une décision qui va créer une véritable casse sociale au sein du réseau ? C'est d'ailleurs dans les CCI que les suppressions de postes ont été les plus nombreuses ces dernières années (5000 suppressions de postes depuis 5 ans). La décision du gouvernement pourrait conduire à une nouvelle suppression de 4 000 emplois. Qui paiera le plan social que le réseau des CCI ne pourra pas assumer ?

***TFC** : Taxe pour Frais de Chambre

****PACTE** : Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

VOTRE CONTACT PRESSE

Philippe GARCIA

Tél. : 06 20 63 53 83 / Fax : 05 56 79 52 66

E-mail : pgarcia@bordeauxgironde.cci.fr
